

M. Rossi: C'est ce qu'elle a fait.

Mme Finestone: J'ai parlé de mon collègue, je n'ai pas mentionné sa circonscription.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je crois que la députée de Mount Royal (M^{me} Finestone) sait qu'elle devrait parler du député en mentionnant le nom de sa circonscription et pas nécessairement l'emploi qu'il occupait auparavant. Veuillez poursuivre.

• (1250)

Mme Finestone: Le député peut-il me dire si des compressions de 50 millions de dollars se sont ajoutées à celles de 133 millions que Radio-Canada a subies?

M. Caldwell: Madame la Présidente, je ne veux pas revenir là-dessus. Dans son exposé de novembre 1984, le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé que le budget de Radio-Canada serait réduit de 70 millions.

Mme Finestone: Soixante-quinze millions.

M. Caldwell: D'accord, 75 millions. Il n'y a pas eu de nouvelles compressions depuis.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Champagne): M^{lle} MacDonald, appuyée par M. Mazankowski propose: Que le projet de loi C-4, tendant à modifier la Loi sur les chemins de fer, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2^e fois, est renvoyé à un comité législatif.)

* * *

LA LOI SUR LA DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ CANAGREX

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture) propose: Que le projet de loi C-2, tendant à dissoudre la société Canagrex et à modifier certaines lois en conséquences, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Madame la Présidente, je prends la parole pour proposer la deuxième lecture du projet de loi C-2, qui tend à abroger la Loi sur Canagrex et à dissoudre cette société d'État. Je suis certain que tout le monde sait pourquoi cette mesure a été présentée. Dans sa déclaration économique de novembre 1984, mon collègue le ministre des Finances (M. Wilson) avait annoncé l'intention du gouvernement de faire disparaître Canagrex avant avril 1985. Cette initiative visait à réduire les dépenses gouvernementales, mais il n'y avait pas que cela. Nous étions aussi convaincus que Canagrex n'atteindrait pas les objectifs qui lui avaient été fixés. De toute évidence, l'industrie n'aurait pas recours à la société d'État de la façon prévue.

Canagrex

Comme les députés qui connaissent Canagrex le savent, cette société devait identifier de nouveaux marchés, promouvoir l'exportation des produits canadiens, participer au commerce international, fournir des conseils sur les exportations à l'industrie, offrir des subventions, des contributions, des prêts et des garanties de prêts, et se charger d'importer, d'exporter, d'acheter et de vendre. Comme vous-même, madame la Présidente, et tous les députés en conviendront certainement, ce sont là des objectifs forts louables. Cependant, nous avons décidé de supprimer Canagrex parce que nous étions convaincus que les mêmes objectifs pourraient être atteints plus efficacement par les ministères du gouvernement en collaboration avec le secteur privé. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé.

L'Office des produits agricoles, le ministère des Affaires extérieures, la Société pour l'expansion des exportations et, bien sûr, mon propre ministère, Agriculture Canada, sont les principaux organismes en cause à l'échelon fédéral. L'Office des produits agricoles est autorisé à acheter et à vendre au besoin et c'est ce qu'il fait. La Société pour l'expansion des exportations fournit de l'assurance, des prêts et des garanties. Il y a à peu près un an, la SEE lançait un programme d'assurance-crédit, d'une durée maximum de 360 jours, sur les produits agricoles en vrac. Cette mesure faisait suite à l'étude d'un groupe de travail interministériel. En janvier cette année, la SEE offrait aux exportateurs agricoles un autre programme d'assurance-crédit s'étendant cette fois sur une période maximale de trois ans. Cette assurance couvre le grain, les oléagineux, les légumineuses à graines, le tabac, les produits d'origine animale, les semences et le matériel génétique. Ces initiatives importantes, de la part de la SEE, ont nettement amélioré la position concurrentielle de nos agriculteurs. Nous prévoyons que des produits, d'une valeur de 200 millions de dollars, auront été exportés d'ici la fin de l'année.

Le ministère des Affaires extérieures joue un rôle important dans la commercialisation de nos produits agricoles à l'étranger. Je songe notamment à son programme de développement des marchés d'exportation qui a pour but de soutenir les missions commerciales à l'étranger et au Canada. Ce programme prévoit également des subventions et des contributions pour les exportateurs qui cherchent à écouler leurs produits à l'étranger.

Mon ministère, le ministère de l'Agriculture, et le ministère des Affaires extérieures se sont donné la main pour améliorer les perspectives des exportateurs agricoles. On trouve maints exemples de cette collaboration, qui profite énormément à tous nos producteurs agricoles sans exception. Les ministères de l'Agriculture et des Affaires extérieures essaient de trouver ensemble de nouveaux débouchés. Ces deux ministères collaborent également sur le plan technique et publicitaire; ils organisent des colloques et des foires commerciales. Ils mettent au point ensemble un système de renseignements sur les marchés d'exportation. Nous avons établi également un comité mixte du développement international de l'agro-alimentaire. Ce comité s'assure que les services de développement des marchés agricoles d'exportation de nos deux ministères ne font pas double emploi. Il veille par ailleurs à combiner si possible nos ressources pour trouver de nouveaux débouchés éventuels et pour aider le secteur privé à en profiter.